

## **Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE**

### ***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

#### ***REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2012***

Date de convocation	20-09-2012
Date d'affichage	26-09-2012

#### **L'AN DEUX MIL DOUZE, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 30**

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire.

Etaient :

- ✚ Présents : tous les conseillers sauf,
- ✚ Absents : M. Aurélien JACQUOT
- ✚ Excusés : Mmes GRAPS Eliane, MESSMER Marie-José, MM. PFAFF Raymond, THEOBALD Jean-François
- ✚ Représentés :
- ✚ Mme Arlette GEHWEILER représentée par Mme Edith MADEO
- ✚ Mme Christine BAUMANN représentée par M. Jean-Pierre LATZER
- ✚ Mme Marie-Christine CHAFFOTTE représentée par M. René ACREMENT
- ✚ Mme Myriam ETIENNE représentée par M. Raymond SCHMITT

✚ Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
19	10	4	14

✚ SECRETAIRE : Mme Edith MADEO est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **1)- TRAVAUX DE RENOVATION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Le Maire expose qu'il serait nécessaire de rénover les locaux de l'accueil périscolaire en effectuant le changement du revêtement de sol et des travaux d'isolation au plafond.

Le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser des travaux de rénovation dans les locaux de l'accueil périscolaire comme suit :

- Revêtement de sol avec ragréage : 6640 € HT
- Travaux d'isolation au plafond : 6204.59 € HT

SOLLICITE une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Région Lorraine pour le financement de ces travaux dont le montant total s'élève à 12844.59 € HT, soit 15362.13 € TTC.

**2)- DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME GLOBAL 2013-2014**

Le Conseil Municipal,

Après étude du programme d'investissement 2013-2014 pouvant bénéficier de la dotation communale d'investissement  
Après en avoir délibéré,

ACCCEPTE :

➤ à l'unanimité, la réfection de la rue de la Verrerie, de la rue du Parterre, de la rue du lavoir- de la rue Foch- de la Place mairie-église :	83 670.00 € HT
➤ à l'unanimité, la réfection de la rue du Fort :	51 050.00 € HT
➤ à l'unanimité, la réfection de trottoirs (rue des Jardins) :	1 716.80 € HT
➤ à l'unanimité, les travaux au cimetière (3°tranche) :	31 396.60 € HT
➤ à l'unanimité, la réfection d'enrobés (Route du Val) :	3 684.20 € HT
➤ Par 12 voix pour et une voix contre et une abstention, la création d'un parking à l'école maternelle :	<u>29 245.00 € HT</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>200 762.60 € HT</b>

SOLLICITE l'aide financière du Département au titre de la dotation communale d'investissement 2013 et 2014 pour le financement des investissements de l'année 2013et 2014 dont le montant total s'élève à **200 762.60 € HT**.

S'ENGAGE à financer la partie de la dépense non couverte par la subvention

S'ENGAGE à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages ainsi subventionnés,

ATTESTE que les travaux concernés par la demande de subvention ne sont pas commencés.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à intervenir.

**3)-DEMANDE DE SUBVENTION A L' ADEME POUR RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de rénover l'éclairage public pour maîtriser les consommations d'électricité.

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) peut aider les communes de moins de 2000 habitants à rénover leur parc d'éclairage public en les soutenant financièrement. Le nombre de foyers lumineux subventionnés est plafonné à 50 par commune.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer le remplacement de 50 luminaires du parc d'éclairage public ;

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie (ADEME) pour le financement de la dépense,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **4)-DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL**

Les honoraires d'avocats ne sont plus pris en charge directement par l'assurance. La commune doit régler les factures et les soumettre ensuite à l'assurance pour se faire rembourser. A cet effet, il est donc nécessaire d'ouvrir un crédit en dépenses et en recettes sur la section de fonctionnement du budget communal.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir les crédits suivants sur le budget communal :

##### Section de fonctionnement :

Dépenses :

Art 6226 : 8000

Art.7788 : 8000

#### **5)-DISSOLUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRETIEN DE LA VALLEE DE LA VEZOUE**

Le Sous-Préfet a acté la dissolution du syndicat intercommunal d'entretien de la vallée de la Vezouze de mai 2011 et afin d'entériner cette décision, il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette dissolution.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la dissolution du syndicat intercommunal d'entretien de la vallée de la Vezouze.

#### **6)-ENQUETE PUBLIQUE : GAEC DE BARBEZIEUX INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A AUTORISATION**

Le GAEC de Barbezieux situé à BARBAS a demandé une autorisation d'exploiter un élevage de 265 vaches laitières entre les communes de BARBAS et HERBEVILLER, le projet comprenant une unité de méthanisation et une unité de séchage bois

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet comprenant une unité de méthanisation et une unité de séchage bois  
du GAEC de Barbezieux de Barbas.

#### **7)-RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2011**

Le Maire fait état du rapport relatif à la gestion de l'assainissement collectif élaboré par la commune et vérifié par le Conseil Général qui doit être validé par le conseil municipal, puis transmis en préfecture

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le rapport relatif à la gestion de l'assainissement collectif élaboré par la commune.